

CONTRAT D'OCCUPATION DES LOCAUX

Cours hebdomadaires

STUDIO D'ACTIVITES ABHYASA LA MAISON BIEN-ÊTRE -

Le présent contrat est conclu entre :

D'une part,

D'autre part,

Nom Prénom _____

SCI ABHYASA – Yoga et Thérapie

Adresse _____

SIRET : 95245277900012

SIRET _____

127 Allée de la Géode, 74 490 Saint-Jeoire

Il a été convenu ce que suit :

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la location de la salle située à l'adresse suivante :

127 All. de la Géode, 74490 Saint-Jeoire, ci-après dénommée "ABHYASA – LA MAISON DU BIEN-ÊTRE".

Article 2 : Horaires et jours

La salle est louée pour la ou les périodes suivantes : _____

Article 3 : Engagement

- Le locataire s'engage à réserver la salle pour une durée minimale de trois mois consécutifs, idéalement pour une année scolaire, afin de garantir une stabilité dans l'organisation et d'éviter des changements trop rapides dans la programmation du lieu.
- Toutes les semaines, hors vacances scolaires, sont dues, que la salle soit utilisée ou non.
- Si vous souhaitez utiliser la salle pendant les vacances scolaires, merci de nous en informer le plus tôt possible.
- Le paiement est mensuel et doit être effectué au début de chaque mois, au plus tard le 5 du mois. Le montant est calculé en fonction du nombre de semaines actives, c'est-à-dire hors vacances scolaires.

Article 4 : Utilisation des locaux

- Vous aurez accès au studio 15 minutes avant et après votre cours, sauf accord différent conclu à l'avance
- La cuisine et les sanitaires sont à votre disposition
- Nous vous demanderons de rendre le lieu propre
- Vous êtes responsable des personnes participant à votre cours
- Nous vous demandons d'être assuré.e d'une responsabilité civile ou professionnelle
- Nous vous prions de déclarer immédiatement tout dégât des lieux
- Toute consommation d'alcool, tabac ou substances hallucinogènes/psychotiques sur place est strictement interdite

Article 5 : Tarifs de location

- 1h : 30€

Article 6 : Prix de la location

Le montant total de la location hebdomadaire est fixé à _____ € TTC, en lien avec l'article 2.

Article 8 : Assurance

Merci de nous fournir, avec le contrat signé, une attestation d'assurance responsabilité civile (professionnelle ou personnelle), afin de couvrir d'éventuels dommages causés aux locaux ou au matériel pendant la durée de la location.

RIB

Titulaire : SCI ABHYASA - YOGA ET THERAPIE
IBAN : FR76 1680 7000 4637 5089 2421 980
BIC : CCBPFRPPGRE

Fait à Saint-Jeoire, le ____/____/____

Signature du Locataire (précédée de la mention « Lu et approuvé »)	Signature du Bailleur (précédée de la mention « Lu et approuvé »)